

COMMUNAUTE DE COMMUNES

CANTON DE SEMUR EN BRIONNAIS

Rue des Ebaulais

71 800 SAINT CHRISTOPHE EN BRIONNAIS

Tel : 03 85 25 86 47

Fax : 03 85 25 87 59

e-mail : com.com.semur@wanadoo.fr

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 17 Novembre 2014 à Sainte Foy

L'an deux mille quatorze, le dix sept novembre, à vingt heures trente, le Conseil de la Communauté de communes du canton de Semur en Brionnais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sainte Foy, salle Saint Claude sous la présidence de M. André MAMESSIER

Date de la convocation du conseil communautaire : 6 novembre 2014

Nombre de membres en exercice : 33 – Présents :31

Etaient présents : M. VERNAY Charles – M. LAMOTTE Robert - M. MATHIEU Georges- M. VINCENT Daniel - Mme GIRARD Michelle, Mme Isabelle LAGOUTTE - M. CORDEIRO David – M. CHERVIER Bernard – Mme LIEVRE Sandrine - M. DURIAU Pierre, M. MOLIERE Henri, M. BURLLOT Jean Claude - M. FEUILLAND Jean Louis - Mme GAGET Claire - M. LAROCHE Louis, M. AUVOLAT Pierre, M. REMILLER Yann - M. PEGUET Jean François, Mme AUCAGNE Renée, M. MAMESSIER André, M. Philippe CORNELOUP, Mme BARATHON Brigitte, Mme HAYE Marie Laure - Mme BRAILLON Sandra – M. BAJARD Robert - Mme Anne NEYRAND - M. BACIAK François - M. LAINE Henri, M. BAYON Robert - M. LAMOTTE Jean Paul – M. RICHARD Jean Paul

Absents, excusés : Mrs Jean MORIN, Jean-Marc ALAMARTINE.

Secrétaire de séance : M. David CORDEIRO

André MAMESSIER ouvre la séance

Il est procédé à l'appel des présents

Le compte rendu de la réunion précédente du 8 septembre 2014 à Saint Didier en Brionnais est approuvé à l'unanimité.

Le président et Daniel Vincent font le point sur les travaux de mise en conformité de la déchèterie qui sont en cours de finition. Le décompte final intégrant les avenants pour un montant de 45 397.41 € HT est inférieur au budget prévisionnel. Les dossiers de demande de subvention seront envoyés dans la semaine.

Des conventions de partenariat doivent être signées : Eco DDS pour les déchets dangereux, Recyclum pour les ampoules et OCAD DEEE pour les déchets électriques (avenant+convention) afin de poursuivre la collecte de ces produits sur la déchèterie. Ces collectes permettent également de bénéficier de recettes supplémentaires mais aussi d'aides financières (prise en charge de la formation des agents aux manipulations des produits dangereux, aide à l'investissement et à l'information pour le recyclage des ampoules). Le conseil communautaire autorise le président à signer toutes les conventions et l'avenant.

Conformément au marché et compte tenu de la satisfaction des prestations réalisées par nos partenaires, les conventions ont été prolongées de 1 année pour les entreprises : Chamfray pour les OM, COVED pour les PAV, Aiguilly Recyclage pour les bois et gravats et SAVAC pour les DMS.

Des décisions modificatives sont présentées.

Les virements de crédit:

BP Général – pour un total de 13 600 € du compte 60632 en dépense de fonctionnement vers les comptes 60633/245 €, 6156/200 €, 6218/200 €, 6281/200 €, 6475/5 €, 6453/250 € et 6531/12 500 €

BP OM – pour un total de 4 587 € du compte 60631 en dépense de fonctionnement vers les comptes 6237/431 €, 637/1 575 € et 673/2 581 €. Et 204 € du compte 2158 en dépense d'investissement vers le compte 2183/204 €.

Les crédits supplémentaires :

BP SPIC – pour un total de 6 500 € au compte 757 en recette de fonctionnement, 6 000 € au 6156 et 500 € au 6137 en dépense de fonctionnement. Ces décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

Le président a rappelé le projet de location par la communauté de communes des bâtiments de l'EPHAD de Semur (ancien bâtiment administratif de l'EPHAD devenu vacant suite à la récente restructuration de l'établissement) pour l'installation de services sociaux. Le Conseil d'Administration de l'EPHAD a entériné la location pour un montant de 500 € annuel. Pour répondre aux exigences du

legs (servir la population du canton par l'aide aux personnes), la communauté de communes souhaite mettre à disposition ces locaux à ABISE. La rédaction du bail reste à définir avec le département (gestionnaire du legs). Le bail devra être effectif en février au plus tard.

Suite à la transformation du Pays Charolais-Brionnais en PETR, la composition du conseil doit être modifiée. En effet, la répartition des sièges tient compte du poids démographique de chacun des membres. La communauté de communes a donc désigné 15 membres (15 titulaires et 15 suppléants).

Le Conseil Général a lancé la phase opérationnelle de déploiement du Très Haut Débit (THD) en Saône et Loire. Outil au service des citoyens, l'aménagement numérique constitue un enjeu essentiel d'attractivité des territoires, de vitalité économique et de progrès social. Le CG71 a donc déterminé une stratégie de déploiement du THD pour tous d'ici à 2022. Ce déploiement s'effectuera sur les bassins de vie liés aux territoires des SCOT en ciblant les périmètres des EPCI. La participation des EPCI concernés par le déploiement représente environ 25M€, soit 16% du financement prévisionnel global du projet. Le CG71 et la communauté de communes présente donc une convention de partenariat. Cette convention définit les modalités de partenariat et les engagements de l'EPCI. La convention prendra fin au 31 décembre 2020 (sauf avenant ou résiliation anticipé selon les conditions prévues). Le coût prévisionnel pour les EPCI est estimé à 150 €/hbts soit environ 750 000 € pour la CC du canton de Semur (financement prévu sur fonds propres ou par emprunt sur une durée de 40 ans). Le conseil communautaire autorise le président à signer la convention.

Urbanisme : les communes doivent mettre leur document d'urbanisme en concordance avec le Pays Charolais Brionnais. La DDT n'instruira plus les dossiers à brève échéance. C'est pourquoi la Communauté de Communes propose la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal. Ce document unique permettra d'être dans une logique de l'aménagement concerté sur un même territoire. Les communes qui n'ont pas de Document d'Urbanisme (DU) ne pourront plus construire sur leur territoire, d'où l'importance de la mise en place d'un tel document (10 communes n'ont aucun document). Le Pays va mettre en place un bureau d'étude afin d'aider les communes/EPCI dans toutes les demandes de permis de construire. Le président demande donc au conseil communautaire d'inscrire la communauté de communes dans l'appel à projet 2016 pour étude de faisabilité d'un PLUI sur notre territoire pour un montant de 300 000 €. Dans le cadre de la mise en place de ce bureau d'urbanisme, une inscription budgétaire de 5 000 € en provision. Le conseil communautaire autorise le Président à procéder à l'inscription de la CC dans le programme d'appel à projet.

Dans le cadre de l'appel à projet touristique lancé par le département, les CC des cantons de Semur et Marcigny ont présenté un projet de station touristique qui a été retenu. Le CG71 octroie une subvention de 25 625€ représentant 25% du montant du projet pour la CC de Semur. Une convention entre le CG71 et la CC a été signée. Une réunion est prévue début décembre avec la CC de Marcigny.

La directive européenne du 12 décembre 1991 (directive nitrates) a pour objet de préserver les milieux aquatiques de la pollution par les nitrates d'origine agricole. La dernière révision date de 1992. Le Préfet élabore un projet de révision des zones vulnérables au niveau du bassin en concertation avec les organisations agricoles, des représentants des usagers de l'eau, des communes, de leur regroupement...Le CG71, saisi par le préfet, doit donner un avis sur le projet de révision 2014. Pour la Saône et Loire, le projet intègre 15 communes nouvelles : le Sornin aval depuis le Bezo jusqu'à la confluence avec la Loire, le ruisseau de Sermaize (affluent de l'Arconce) et le ruisseau de Bonnet (affluent de l'Arconce). Le seuil de précaution est fixé à 18 mg/l de nitrates. Ce risque (exclu de la révision 2012) est repris sans justification scientifique de la valeur limite proposée. L'extension de ce zonage va toucher environ 500 exploitations agricoles nouvelles sur le département dont 336 élevages. Les incidences sont nombreuses : limitation de fertilisation, allongement des périodes d'interdiction d'épandage...ce qui impose (dans un contexte économique difficile) de s'équiper de capacités de stockage. A noter qu'en cas de contentieux lié à la non-application de la directive, les collectivités locales pourraient être contraintes de participer aux pénalités et astreintes financières décidées par l'UE à l'encontre de la France. Le département demande à l'Etat à ce que la question de la pollution aux nitrates soit étudiée dans son ensemble et que la profession agricole ne soit pas la seule à être mise à contribution. Le département émet donc un avis défavorable sur le projet de révision 2014. Face aux arguments présentés, la communauté de communes décide également d'émettre un avis défavorable sur ce projet de révision 2014 de la délimitation des zones vulnérables aux nitrates d'origine agricole en Saône et Loire.

Commission environnement : le broyage des déchets verts est prévu les 10 et 11 décembre. Le transport s'effectuera le 18 décembre. Une partie du broyat sera livré chez un exploitant et le reste sera à disposition à partir du 19 décembre (communes, particuliers...) M. Vincent informe l'assemblée

d'une journée porte ouverte du centre de tri de Digoin le samedi 29 novembre de 9h30 à 12h00 et de 13h15 à 16h30 à laquelle tous les élus et délégués sont conviés. Les prochaines caractérisations des emballages et papiers auront lieu le 28 novembre et le 19 décembre à 10h00 au centre de tri. Des réunions avec les prestataires se sont déroulées entre le 23 et le 25 septembre où ont été abordés les problèmes de collecte des OM (Chamfray), les problèmes de compostage avec l'EPADH de Semur (valorisation des déchets alimentaires). De nouveaux espaces de collecte pour les lampes ont été prévus dans les travaux de mise en conformité de la déchèterie (suite aux conventions Recyclum...). Prévision d'une formation des agents à la gestion des produits dangereux. M. Vincent rappelle également l'importance de la communication et des informations qui doivent être réalisées dans les bulletins communaux et lors de réunions de quartier dans les communes. Un problème de collecte des containers « relais » (vêtements/chaussures) reste à régler.

L'animation autour de la botanique réalisée dans les écoles le 25 septembre lors de la fête des simples a été très appréciée. Cette manifestation, soutenue par la CC, s'est déroulée les 27 et 28 septembre à Fleury la Montagne, réunissant plus de 8000 personnes et a fortement mobilisé les familles et associations de la CC.

Un point est fait sur la dernière réunion du SMEVOM qui prévoit de réaliser des opérations « foyers témoins » dans chaque CC. L'étude financière et juridique est lancée pour le rapprochement de la CUCM (Communauté Urbaine Le Creusot Montceau) et du SMEVOM

Commission action sociale : Bilan des vacances d'été : plus de participations aux sorties et animations sportives. Les parents sont satisfaits des tarifs du centre. Pour maintenir des coûts au plus bas, la mutualisation des activités avec d'autres centres est développé (MJC de Briennon, centre de loisirs de Colombier...)

Le bureau d'accueil d'ABISE fonctionne depuis début octobre. Il a déjà reçu beaucoup de familles (inscription au centre, information RAM...) Très bonne fréquentation du centre pour les vacances de la Toussaint (complet : échange avec le centre de Colombier, fête d'Halloween). RAM : le livre de recette est terminé, il sera présenté le jeudi 27 novembre, salle n°5 à la mairie de Marcigny. ABISE : une réflexion est menée sur l'opportunité de créer un SEL (service d'échange local). Projet basé sur des échanges de savoir, de biens et de services. Le lancement est prévu au printemps. M. Baciak invite l'assemblée à prévoir une rencontre avec un représentant du CLAF afin de faire connaître cette structure qui vient en aide aux personnes en difficulté.

Commission marché : le Conseil d'Administration de la SAEM est prévu le mardi 25 novembre avec présentation des comptes arrêtés au 30 septembre. Au 31 octobre, l'activité du marché voit une évolution de 3% des animaux présentés par rapport à 2013. Le marché traditionnel voit son volume d'animaux présenté en baisse d'environ 2% pour une hausse d'environ 4% pour les animaux présentés au cadran. Le volume d'animaux passés sur le marché (traditionnel et cadran) est en augmentation d'environ 4.5% par rapport à 2013. Des améliorations de gestion seront demandées lors du CA de la SAEM. Affaire Chaveyron : les engagements sont respectés avec des versements mensuels de 18 900 €. Au 31 octobre, 208 000 € sont régularisés. Sa caution a été renouvelée par son organisme prêteur. Preuve de la reprise de confiance sur le marché, le crédit agricole a renouvelé sa ligne de trésorerie à la SAEM (soutient des événements exceptionnels (vente culards...)).

Commission tourisme : Des poteaux sont à commander pour le balisage des balades vertes. Le calendrier 2015 est pratiquement terminé. La diffusion du calendrier est prévue en même temps que le bulletin communautaire.

Commission agriculture : M. Duriau fait le bilan de la journée « Made in Viande » du 29 octobre 2014, de la journée du concours agricole et de la foire exposition du 6 septembre. Il fait part des projets de la commission pour l'année 2015 mise en place d'une journée avec les écoles du canton pour sensibiliser les enfants au métier de l'agriculture : découverte de l'agriculture - des animaux : bovins/chèvres - visite de fermes - la nourriture des animaux.....Pour réaliser ce projet, il faut prévoir un petit budget au niveau de la communauté de communes (transport des enfants des écoles – plus frais annexes pour la journée) Il faut également contacter les écoles pour connaître leur avis sur ce projet et établir un partenariat avec les enseignants pour la mise en place d'un tel projet. Il a été proposé la réalisation d'une plaquette papier pour informer les nouveaux arrivants dans nos communes sur les bonnes pratiques du monde agricole, le bocage Brionnais, le rôle des agriculteurs pour son entretien, le petit patrimoine. (Cette fiche pourrait être éditée en collaboration avec la commission tourisme).

Commission communication : Concernant le développement économique, la commission veut mettre en place un système de repérage/mise à jour des locaux vacants et logements disponibles sur le territoire. Le bulletin communautaire est en cours de finalisation et sa diffusion est prévue dans le courant du mois de décembre. Une réflexion sera menée sur l'évolution du site internet de la CC avec une proposition de présentation du back-office.

Le Président remercie tous les délégués de chaque commission pour le travail effectué. La réception de cérémonie des vœux de la CC est prévue le 6 janvier 2015 à la salle de St Julien de Jonzy. Il rappelle la prochaine réunion de maires fixée au lundi 8 décembre (projet PIIC- date limite de dépôt : 15 janvier 2015).

Tour de table :

Briant : formation CACES/8 pour l'agent communal. Se rapprocher de la mairie si d'autres communes sont intéressées. Le site internet est en service.

Ligny : problèmes de téléphonie mobile qui subsistent sur la commune. Panneau « sécurité » sur le terrain de sport : possibilité de faire son affichage sans passer par un prestataire- obligation d'affichage en 2017). Dégradations : prévoir le nettoyage de tags sur PAV.

Mailly : Demande la possibilité de déplacer un PAV. Pas de problème dans la mesure où le prestataire en est informé. Courriel à transmettre à Valérie.

St Christophe : un logement est disponible à la location. Les travaux d'assainissement sont bientôt terminés.

St Didier : le logement au-dessus de la mairie sera disponible à la location à partir du début de l'année.

Ste Foy : la gendarmerie est venue présenter l'opération « voisin vigilant », le conseil municipal a répondu favorablement à cette opération. Un covoiturage est mis en place pour le transport de 3 enfants à l'école de Semur. Des incivilités sont constatés vers les PAV de « la Montagne » et au cimetière (vol). Mme Barathon invite les délégués au relais Téléthon à partir de 17h00 le vendredi 5 décembre à la salle St Claude. Une vente de petites peluches sera réalisée au profit du Téléthon. Rappel de la manifestation des Ste Foy de France prévue à Ste Foy les 21, 22 et 23 août 2015 : recherche de matériel et appel aux bénévoles.

St Julien : demande de deux containers supplémentaires verre et plastique. Il est précisé qu'une adaptation au site doit être étudiée (accès poids-lourds avec grue, absence de ligne aérienne, et plateforme béton au sol.

Semur : Fin des travaux sur la route de St Julien. M. Baciak fait part des interrogations qu'a suscitées le transfert de compétence SDIS à compter du 1^{er} janvier 2015 au sein de son conseil municipal. Problème de ligne France Télécom à terre depuis près d'un an.

Varenne l'Arconce : en prévision du futur congé maternité de la secrétaire, la mairie recherche une remplaçante pour une durée hebdomadaire de 10h.

La séance est clôturée à 00h15.